En raison des contraintes sociales en Algérie

Benbouzid : le traitement du coronavirus à domicile «difficilement applicable»

Page 2

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5102 - Ven. 19 - Sam. 20 juin 2020 – Prix : 10 DA

119 nouveaux cas et 14 décès en 24 heures

Morts et contaminés en hausse à cause du relâchement

Page 2

Procès Sovac

Lourdes peines requises contre Ouyahia, Bouchouareb et Oulmi

Page 3

Pas de hausse des tarifs de transport, selon le ministre

L'absence de bus et taxis risque de s'éterniser

Les chauffeurs de taxi et de bus sont partagés, certains vont reprendre le travail, d'autres campent sur leur position. Au moment où le Premier ministre a allégé les règles sanitaires de protection contre le Covid-19 imposées à cette catégorie, le ministre des Transports a déclaré qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs de transport et ce, malgré la hausse du prix du carburant. Lire page 2

Ph/D. R.

Après la réussite de son intervention chirurgicale

Le Président Tebboune exprime au roi Mohamed VI son soulagement

Page 16

Consacrée à la situation en Libye

Réunion cette semaine de la Ligue arabe

Page 16

Pas de hausse des tarifs de transport, selon le ministre

L'absence de bus et taxis risque de s'éterniser

■ *Les chauffeurs de taxi et de bus sont partagés, certains vont reprendre le travail, d'autres campent sur leur position. Au moment où le Premier ministre a allégé les règles sanitaires de protection contre le Covid-19 imposées à cette catégorie, le ministre des Transports a déclaré qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs de transport et ce, malgré la hausse du prix du carburant.*

Par Thinhinene Khouchi

Ph/D. R.

Le manque de transport dans les différentes communes de la capitale commence à agacer les citoyens, obligés de se déplacer pour travailler. Depuis une semaine, les chauffeurs de taxi et de bus ont décidé de ne pas reprendre le service car les mesures qui leur ont été imposées sont «*drastiques*», indiquent-ils. En outre, vu que le prix du carburant a été revu à la hausse, la majorité des transporteurs demande l'autorisation d'augmenter les tarifs. Réagissant à cette crise, le Premier ministre avait décidé l'allègement des règles sanitaires de protection contre le Covid-19. En effet, le nombre de voyageurs dans les bus, limité aux seules places assises, a été revu à la hausse. Désormais, ce moyen de transport est autorisé à atteindre un taux de remplissage de 50 % de ses capacités. Selon Abdelkader Bouchrit, président de la Fédération nationale des transporteurs de voyageurs et de marchandises, «*cet allégement a suscité un soulagement chez certains chauffeurs de bus. La majorité va certainement reprendre le service car même si les tarifs n'ont pas été revus à la hausse, ils seront obligés de travailler vu qu'ils ont des charges et des dépenses. Mais d'autres ont décidé de ne pas reprendre*». Concernant les chauffeurs de taxi, le Premier ministre a revu le nombre de clients autorisés qui est passé d'un seul client au maximum à deux et qui doivent se placer sur la banquette arrière du taxi. Cette décision a réjoui certains, mais d'autres attendent encore l'augmentation des tarifs en raison de la hausse du prix du carburant. Selon Nasser Smida, secrétaire général de la Coordination des chauffeurs de taxi de la wilaya d'Alger, «*une partie des taxieurs a repris le service à Alger, mais l'autre n'est pas près de reprendre avec l'ancien tarif puisque le prix du carburant a augmenté*». De son côté, s'exprimant sur ce sujet, le ministre des Transports, Farouk Chiali, a indiqué que «*des consultations régulières sont menées avec les représentants des transporteurs pour examiner leurs préoccupations*», assurant qu'«*il est prématuré*» de parler, en l'état actuel, d'une «*révision à la hausse*» des tarifs des transport. «*Les délégations qui ont été reçues au niveau du ministère des Transports sont conscientes de la conjoncture difficile que traverse le pays, et nous avons pu les convaincre de surseoir à toute augmentation des tarifs et de continuer à examiner ensemble cette revendication*», a assuré le ministre, indiquant : «*Nous sommes en contact permanent avec l'ensemble des représentants des différents intervenants dans le secteur des Transport et avons perçu auprès de ces derniers, après une série de discussions suite à la hausse des prix des carburants, une certaine compréhension de la situation actuelle du pays*». Il a ajouté que son département «*s'engage à prendre en considération les préoccupations de cette catégorie professionnelle*». Enfin, nous tons qu'afin de trouver une solution à cette crise, une réunion avec le ministère des Transports est prévue après-demain lundi.

T. K.

En raison des contraintes sociales en Algérie

Benbouzid : le traitement du coronavirus à domicile «difficilement applicable»

Le traitement à domicile des cas confirmés de coronavirus est «*difficilement applicable*» en Algérie en raison des contraintes sociales propres aux familles algériennes étant souvent nombreuses, en sus de l'exigüité de leurs habitations, selon Benbouzid, premier responsable du secteur de la Santé. Et pourtant, c'est un procédé recommandé par les professionnels de la santé pour éviter la saturation aux hôpitaux dont la priorité est de prendre en charge les cas sévères nécessitant une réanimation. Le recours à cette option est plus fréquent à l'étranger où «*les conditions sociales le permettent*», a estimé le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, lors d'une séance de la Commission des finances et du budget de l'APN. «*Néanmoins, nous l'avons déjà mise en œuvre et c'est l'Etablissement public spécialisé de Birtraria à El-Biar, Alger, qui a été le premier à le faire*», a-t-il indiqué, avant de relever qu'«*en suivant les malades au niveau des structures hospitalières, l'Etat contribue à soulager les familles*» pour la prise en charge de leurs proches atteints du virus. Concernant les moyens de protection contre la pandémie de coronavirus, le Pr Benbouzid a révélé que le stock national était de l'ordre de 16 millions d'unités, soulignant que de nombreux secteurs continuent actuellement à produire plus de 2 millions de masques/jour, des masques conformes aux normes sanitaires à mettre à la disposition des citoyens à un prix raisonnable. Dans ce sens, il a invité les citoyens au respect impératif des gestes barrières, à l'exemple de la distanciation sociale, l'hygiène et le port du masque, se félicitant des bons résultats des soins et du traitement prescrit qui ont permis une baisse du nombre de décès de 30 à moins de 10 par jour.

Sétif : le ministre inquiet de la hausse des cas de contamination

Le ministre de la Santé a exprimé son «*inquiétude*» quant aux nombreux cas enregistrés dans les wilayas de Sétif. «*C'est ce qui explique que le premier déplacement de la Cellule dédiée aux enquêtes épidémiologiques soit à Sétif*», a-t-il précisé. La wilaya de Sétif a enregistré, ces dernières semaines, une augmentation «*sensible*» du nombre de cas confirmés de coronavirus, et figure actuellement dans la «*zone rouge*», parmi les wilayas les plus touchées. Elle fait partie des trois wilayas les plus touchées après Alger et Blida, selon les statistiques établies quotidiennement par les autorités centrales.

La crainte d'une nouvelle vague de contaminations a été exprimée également par plusieurs médecins. En effet, beaucoup de praticiens ont exprimé ces derniers jours leurs craintes de revenir à «*la case de départ*», après tous les sacrifices consentis et les efforts fournis pour lutter contre la pandémie pour sortir de la crise sanitaire avec le moins de pertes humaines possibles notamment. Ils ont affirmé que «*le citoyen est le principal allié des équipes médicales dans la lutte pour l'éradication du coronavirus*», exhortant ce dernier «*à prendre conscience et mesurer les sacrifices consentis par les équipes médicales et paramédicales pour sauver la vie des malades et prévenir une éventuelle contamination des membres de leur famille*». «Le manque de conscience de certains citoyens, dépassant parfois toutes les limites au point de se prêter les masques de protection lorsqu'ils pénètrent dans les institutions et lieux publics où le port de la bavette est obligatoire, signifie que la crainte des sanctions dépasse largement la peur pour leur vie et celle de leur famille, a regretté la présidente du conseil scientifique du Centre hospitalo-universitaire (CHU) Mohamed-Abdenour-Saâdna de Sétif, Pr Houria Zidani. De son côté, le Dr Abdelhamid Boureghda, exerçant au EPSP de Ain Oulmène, a indiqué que «*seul un véritable confinement peut permettre de maîtriser l'épidémie. Cette mesure préventive adoptée dans de nombreux pays du monde qui ont fait face efficacement à cette crise sanitaire, conduira incontestablement à un résultat efficient et satisfaisant dans un laps de temps n'excédant pas 14 jours*».

Fermeture à nouveau de plusieurs marchés pour manquement aux mesures préventives

Le confinement pour certaines activités commerciales pourra reprendre à n'importe quel moment. Cela dépendra du degré de conscience du citoyen et surtout de son respect des mesures de protection. Dans la wilaya de Sétif, plusieurs marchés ont été temporairement fermés de nouveau depuis jeudi passé pour non-respect des mesures préventives contre la propagation du Covid-19, a affirmé le wali, Mohamed Belkateb. La décision de fermeture temporaire de ces marchés est venue après l'évolution de la situation sanitaire dans la wilaya, marquée par une augmentation du nombre des cas d'atteinte par le nouveau coronavirus et le non-respect des mesures préventives, notamment la distanciation corporelle et le port des bavettes, a précisé le chef de l'exécutif local.

Louiza Ait Ramdane

119 nouveaux cas et 14 décès en 24 heures

Morts et contaminés en hausse à cause du relâchement

L'ALGÉRIE a enregistré 14 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, avec deux de plus par rapport à la journée d'hier (12), portant à 825 le nombre total de morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar. Le nombre de contaminations a augmenté à 119 cas avec 2 cas de plus par rapport à hier (117), pour atteindre 11 504 cas confirmés. En parallèle, le nombre de guérisons est de 118 cas en 24h, selon les déclarations du Pr Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19.

R. N.

Procès Sovac

Lourdes peines requises contre Ouyahia, Bouchouareb et Oulmi

■ *Le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed d'Alger a prononcé, jeudi, son réquisitoire contre les principaux accusés dans l'affaire de montage automobile Sovac, dont le procès s'est ouvert mercredi. Le parquet a requis de lourdes peines contre l'ancien Premier ministre Ahmed Ouyahia, les deux ex-ministres de l'Industrie Abdesselam Bouchouareb et Youcef Yousfi, le patron de Sovac Mourad Oulmi et son épouse.*

Par Meriem Benchaouia

Ph. > D. R.

Une peine de 15 ans de prison ferme et une amende de 2 millions de dinars ont été requises contre l'ancien Premier ministre Ahmed Ouyahia, et de 20 ans de prison contre l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Abdeslam Bouchouareb (en fuite à l'étranger). Un mandat d'arrêt international a été émis contre lui. Egalement impliqué dans cette affaire, 12 ans de prison ferme et une amende de 2 millions de dinars ont été requis contre l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi. Le principal accusé dans cette affaire, le patron du Groupe Sovac, Mourad Oulmi, risque une peine de 15 ans de prison ferme et une amende de 8 millions de dinars. 12 ans de prison ferme et une amende de 8 millions de dinars ont été requis contre Khider Oulmi (frère de Mourad Oulmi), tandis qu'une peine de 20 ans de prison ferme et une amende de 8 millions de dinars ont été requises contre l'épouse de Mourad Oulmi. Un mandat d'arrêt international a été émis contre elle et Amine Djeriou. Aussi, les peines requises contre Mourad Oulmi, son épouse et son frère Khider Oulmi sont assorties d'une période de sûreté de 10 ans, ce qui veut dire que pendant la période d'incarcération ils n'auront plus droit a une réduction de peine ou a un congé durant dix ans. Par ailleurs, des peines de 5 ans de prison ferme assorties d'une amende d'un million de DA ont été requises contre l'ancien P-dg du Crédit populaire d'Algérie (CPA), Omar Boudiab, et des anciens cadres du ministère de l'Industrie et de la Commission du crédit au niveau du CPA, à savoir Djenaoui Faouzi, Tira Amine, Alouane Mohamed, Abdelkrim Mustapha, Nacer-eddine Djida, Boughrira Noureddine, Ouikane Djamel, Kasderli Abdelkrim, Benalga Mustapha et Abdoune Ismail. Le représentant du ministère public a requis également une amende de 32 millions de DA pour les entreprises impliquées dans cette affaire ainsi que la saisie de leurs biens, outre l'interdiction d'exercice d'une activité économique pour une durée de 5 ans.

Avant ses réquisitions, le représentant du ministère public a affirmé que les accusés parmi des anciens responsables (Ouyahia, Bouchouareb et Yousfi) «*ne sont pas poursuivis dans cette affaire pour des actes politiques mais pour avoir commis des actes délictuels punis par la loi et celle de la lutte contre la corruption*». Durant la soirée du deuxième jour du procès, l'huissier de justice du Trésor public a indiqué que cette affaire a causé des pertes de 297 millions de DA pour l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi) et de 225 milliards de DA en ce qui concerne le dispositif SKD et CKD. Lors de son audition pour les chefs d'inculpation d'octroi d'indus avantages lors de la passation de marché en violation des dispositions législatives et réglementaires, abus de fonction volontaire par un fonctionnaire public en violation des lois et réglementations, conflit d'intérêts en matière de passation de marchés, dilapidation volontaire de deniers publics et usage illégal par un fonctionnaire public au profit d'une personne ou une entité, Ahmed Ouyahia a nié ces accusations, affirmant qu'il veillait toujours à préserver les deniers publics. Après avoir souligné qu'il avait exercé son pouvoir en sa qualité de président du Conseil national d'investissement (CNI), composé de ministres et du représentant de l'ancien président de la République, Abdelaziz Bouteflika, Ahmed Ouyahia a expliqué, à propos des charges retenues contre lui relatives à la dilapidation de deniers publics, que les décisions prises par le CNI se réfèrent aux lois de la République, affirmant qu'il avait assumé ses responsabilités et veillé à préserver les intérêts financiers du pays.

M. B.

Energies renouvelables

Des projets de centrales solaires à l'étude avec Desertec

En vue de rattraper le temps perdu et la valeur ajoutée portée par ce secteur en raison des énormes potentialités dont regorge le pays à travers l'importante aire d'ensoleillement située dans son immense désert, des concertations sont actuellement en cours avec «Desertec» pour le lancement des projets de centrales solaires. C'est l'information révélée par Mohamed Arkab, ministre de l'Energie. Auditionné par la Commission des finances et du budget de l'APN dans le cadre de l'examen du projet de loi de règlement budgétaire pour l'exercice 2017, le ministre a indiqué que la Sonelgaz a entamé les concertations avec la partie en charge de l'initiative allemande «Desertec» sur les projets de centrales solaires, y compris les aspects opérationnel et juridique. Rappelant ainsi qu'en vue d'accélérer la dynamique de développement de ses potentialités énormes en énergies renouvelables, l'Algérie, à travers la Sonelgaz, a signé, en avril dernier, avec l'initiative «Desertec» un mémorandum d'entente pour la relance du projet éco-énergétique de grande envergure qui prévoit l'exploitation du potentiel énergétique pour la production électrique. La première étape de cette coopération comprend des études techniques détaillées des capacités de l'Algérie en énergie solaire, outre la formation et la qualification de spécialistes algériens dans ce domaine. Selon Arkab, «Desertec», qui s'inscrira dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de transfert énergétique de l'Algérie, n'est qu'un projet parmi tant d'autres dans les énergies renouvelables, auxquels s'intéresse l'Algérie. Et d'expliquer ainsi que la stratégie de l'Algérie pour les énergies renouvelables passe par trois étapes dont la première, inscrite sur le court terme, vise à activer tout ce qui concerne l'économie de l'énergie et l'utilisation des énergies alternatives. A ce titre, notons que selon des déclarations précédentes, Arkab avait assuré que l'Algérie est capable de produire pas moins de 15 000 mégawatts d'électricité à l'horizon 2030, et que la Sonelgaz était chargée de mettre en œuvre des programmes de développement des énergies renouvelables par le biais de centrales solaires dans le Grand Sud algérien.

Pour rappel, le projet Desertec (Dii Desert Energy) a vu le jour en 2003. Son coût d'investissement est estimé à pas moins de 400 milliards d'euros, permettant de couvrir jusqu'à 20 % de la demande européenne en électricité en plus des besoins nationaux. En juillet 2013, la Desertec Corporation, fondation créée en janvier 2009 pour accélérer et améliorer la mise en œuvre du projet, a décidé de se séparer de ses partenaires pour «*divergences avec les objectifs commerciaux exprimés par les parties participantes*». L'Algérie à l'époque n'a pas exprimé un vif intérêt vis-à-vis du projet, allant même jusqu'à le juger «*inutile*»

Nouvelle loi sur les hydrocarbures : les textes d'application prochainement sur la table du gouvernement

Par ailleurs, le ministère a fait savoir que les textes d'application de la nouvelle loi sur les hydrocarbures «*seront prochainement soumis au gouvernement, au Conseil des ministres et aux deux chambres du Parlement pour approbation*». Ces textes, ajoutera-t-il, traduiront la stratégie du secteur en matière d'énergie qui place le renforcement de la production pétrolière et gazière de l'Algérie parmi ses principales priorités.

Et d'estimer, à ce sujet, que les fruits de la loi ont déjà commencé à apparaître à travers notamment la signature d'un nombre important de mémorandums d'entente avec de grandes compagnies pétrolières depuis janvier dernier. Soulignant, sur ce registre, qu'une coordination est actuellement en cours avec le ministère libyen de l'Energie en vue d'une reprise des activités de Sonatrach.

L'Ecole nationale supérieure des énergies renouvelables voit le jour

Après des années d'attente, l'Ecole nationale supérieure des énergies renouvelables, de l'environnement et du développement durable est enfin officiellement créée. Le décret exécutif portant sa création a été publié au *Journal officiel* n° 35 en date du 14 juin en cours.

Placée sous tutelle du ministre de l'Enseignement supérieur, l'Ecole dont le siège est à Batna « *a pour mission d'assurer la formation supérieure, la recherche scientifique et le développement technologique dans les domaines et les filières des énergies renouvelables, environnement et développement durable, notamment le génie électrique et les réseaux intelligents, la métrologie, les énergies nouvelles et renouvelables, l'environnement, la santé publique et l'économie verte*», précise le *Journal officiel*.

Lynda Naili

Parallèlement au réseau routier

Impératif de développer le réseau ferroviaire au service de l'économie nationale

■ Le ministre des Travaux publics et des Transports, Farouk Chiali, a affirmé, mercredi à Alger, l'impératif de développer le réseau ferroviaire parallèlement au réseau routier au service de la croissance de l'économie nationale.

Par Hamida Gh.

Ph. > D. R.

«*La croissance économique passe par le développement des routes et des moyens de transport*», a déclaré le ministre devant les membres de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre du débat du projet de loi portant règlement budgétaire 2017, présidé par Tarek Tridi, président de la commission et en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar. Les réseaux des transports ferroviaires et routiers «*doivent être complémentaires, aussi bien en termes de réalisation que de leur extension aux différentes régions du pays et ce, au service d'une économie et d'un développement harmonieux*», a-t-il dit. Concernant la réévaluation des projets, M. Chiali a précisé que «*dans certains cas, les études techniques sont inappropriées et dans d'autres les projets sont volontairement sous-évalués pour en obtenir l'aval, puis les coûts sont revus à la hausse lors de la réalisation, car les données préliminaires ne correspondaient pas à la réalité, compliquant davantage l'opération de leur réévaluation*». «*Cette opération est en recul ces dernières années, d'autant que le ministère s'attelle à la réduire davantage, à travers l'élaboration d'études plus réalistes*», a ajouté le ministre, soulignant que «*réévaluer les projets, au fil du temps, de 10 à 15 % est raisonnable, ce qui n'est pas propre uniquement à l'Algérie, mais ce qui est inadmissible, c'est la réévaluation faible des projets dans certains cas*». S'agissant du projet de loi portant règlement budgétaire 2017, le ministre a indiqué que le secteur des Travaux publics avait bénéficié, dans le cadre du budget d'équipement pour l'exercice 2017, de 49,29 milliards de DA en tant qu'autorisation de programme (nouveau programme et réévaluation). Quant aux crédits de paiement, il en a bénéficié de 288,71 milliards de DA, la moyenne de consommation des crédits de paiement étant de 275,01 milliards de DA, soit 96 %. Le secteur des Transports a bénéficié de 74,8 milliards de DA en tant qu'autorisation de programme (nouveau programme et réévaluation).

Les crédits de paiement s'élèvent à 110,53 milliards de DA, auxquels s'ajoutent 82 milliards de DA du solde restant de l'année 2016, a fait savoir le ministre, relevant que l'enveloppe financière consommée des crédits de paiement de 2017 a atteint 86,79 milliards de DA, soit 45 %. Pour ce qui est du budget de fonctionnement du secteur, les crédits accordés s'élèvent à 29,41 milliards de DA, dont 27,11 milliards de DA consommés, soit 92,18 %.

Evoquant les données relatives aux différents projets approuvés ainsi qu'au lancement et à la réception des infrastructures en 2017, M. Chiali a affirmé que le secteur des Travaux publics avait validé la réhabilitation de 153 km de route et la consolidation des ouvrages d'art, outre la réalisation de 37 km de route et d'ouvrage d'art à l'aéroport d'Oran et de deux autres projets aéroportuaires. Par ailleurs, plusieurs de projets ont été lancés, dont la modernisation du réseau routier sur une longueur de 274 km, la réalisation de 63 ouvrages d'art, la réhabilitation du réseau routier (400 km) ainsi que la construction de 162 km de route nationales (RN) et de 17 km de chemins de wilaya avec la réalisation de deux parties (terrestre et maritime) à Chlef.

S'agissant de la réception des infrastructures, l'année 2017 a été marquée par la réception de 172 km de rocades et de voies rapides inter-wilayas, en plus de la réalisation de 212 km de projets de modernisation des routes, 84 ouvrages d'art, 405 km de RN et 66 km de chemin de wilaya. Il a été procédé, durant la même année, précise le ministre, à la réception de projets de réhabilitation de plusieurs axes dont 1 082 km de RN, 337 km de chemins de wilaya et 487 km de chemins communaux, en sus de la maintenance de 67 ouvrages d'art et la réception de 4 projets maritimes aux ports d'Oran, d'Arzew et de Ténès, en plus de 8 projets aéroportuaires à Tébessa, Oran, Chlef, Sétif et El-Bayadh, outre la réception d'un siège de la direction des Travaux publics et de 20 divisions territoriales. En ce qui concerne le secteur des Transports, il a été procédé, poursuit-il, au lancement des projets de réalisation de 7 km de voies ferrées et de dédoublement de 177 autres voies ferrées, en sus de la réception de 127 km de nouvelles voies, 14 km de lignes ferrées et de l'électrification de 14 km de voie ferrée.Aussi, 13,74 km de tramway ont été réceptionnés en plus du tronçon Arzew-Arzew ville sur une distance de 7 km. Le ministre a également rappelé la réception de la voie ferrée Thenia-Tizi Ouzou (48 km) et la mise en service de voie ferrée entre Saida et Moulay Slissen (120 km), outre l'électrification de 14 km entre Tizi Ouzou et Oued Aissa. Par ailleurs, et au sujet du développement des indicateurs principaux du secteur des Travaux publics et des Transports en 2017, M. Chiali a fait savoir que le réseau routier est passé de 126 900 km en 2016 à 127 371 km en 2017, soit une augmentation de 471 km. En matière de transport aérien, une augmentation de 80,09 % a été enregistrée dans le nombre de voyageurs et de 10,06 % concernant le transport de fret par rapport à l'an 2016. S'agissant du transport maritime, le premier responsable du secteur a relevé une augmentation de 15,68 % en matière de transport des voyageurs contre une baisse de 6,69 % pour le transport de fret par rapport à 2016. A propos des transports ferroviaires, une hausse de 14,03 % est enregistrée par rapport à 2016 en matière de transport des voyageurs et une hausse de 14,89 % pour le transport de fret. Lors de l'examen du projet de loi, les membres de la Commission ont fait part de leurs observations et préoccupations, ayant porté essentiellement sur le retard accusé dans les projets, la qualité et les coûts de réalisation, la réévaluation des projets, l'état détérioré des routes, le retard dans la réception des centres de péage pour l'autoroute Est-Ouest et de la fixation des tarifs d'accès à cette autoroute, outre la question relative au non remplacement du goudron par le béton armé dans la réalisation des routes. Ils ont également évoqué la question du rapatriement du reste des Algériens bloqués à l'étranger, après la suspension du trafic aérien suite à la propagation du Covid-19, l'incidence des augmentations des prix du carburant sur les tarifs du transport et le retard dans l'activation du permis de conduire à points. Dans sa réponse aux membres de la Commission, le ministre a promis l'installation d'un groupe de travail au niveau de son département ministériel, chargé d'examiner toutes leurs observations et préoccupations, précisant qu'ils recevront toutes les réponses nécessaires, une fois le travail du groupe terminé.

H. Gh.

Création de l'Agence nationale de sécurité sanitaire

Le décret présidentiel publié au Journal officiel

LE DÉCRET présidentiel portant création de l'Agence nationale de sécurité sanitaire a été publié dans le dernier numéro du *Journal officiel*. L'Agence est une «*institution d'observation, de concertation, de veille stratégique, d'orientation et d'alerte en matière de sécurité sanitaire*», précise le décret présidentiel n° 20-158 du 21 Chaoual 1441 correspondant au 13 juin 2020, portant sa création. Elle est également chargée, en concertation avec les structures concernées, d'«*élaborer la stratégie nationale de sécurité sanitaire et de veiller à sa mise œuvre*», tout en assurant la coordination des programmes nationaux de prévention et de lutte contre les menaces et risques de crises sanitaires. L'Agence qui est un établissement public à caractère spécifique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, assure aussi la fonction de conseiller scientifique du président de la République en matière de sécurité sanitaire et de réforme du système national de santé publique. Selon ledit décret, l'Agence est dirigée par «*un président nommé par décret présidentiel, avec rang de conseiller à la Présidence de la République. Il est assisté d'un vice-président et d'un conseiller spécial nommés par décret présidentiel, avec rang de chargé de mission à la Présidence de la République*». Les fonctions de ces dirigeants prennent fin dans les mêmes formes. Par ailleurs, il est souligné que l'Agence dispose d'«*organes de concertation, d'orientation scientifique et de veille stratégique, constitués de personnalités scientifiques, d'experts et de spécialistes avérés dans leurs domaines de compétence*». Elle dispose également de «*structures d'administration et de gestion*». Enfin, il est précisé que les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cette institution sont précisées par un texte particulier. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait procédé, le 13 juin dernier, à l'installation du professeur Kamel Senhadji à la tête de l'Agence nationale de sécurité sanitaire.

Dalil Y.

Pétrole

Le Brent s'approche des 43 dollars

■ *Les prix du pétrole amorçaient le dernier jour de la semaine en hausse, soutenus par le sérieux affiché par les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole sur fond d'optimisme côté demande. Hier matin, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 42,78 dollars à Londres, en hausse de 3,06 % par rapport à la clôture de jeudi.*

Ph/D. R.

Par Salem K.

A New York, le baril américain de WTI pour le mois de juillet gagnait 3,45 %, à 40,18 dollars.Les deux indices de référence se rapprochent de leurs niveaux du 8 juin, à 43,41 dollars le baril pour le Brent et 40,44 dollars pour celui de WTI, les plus hauts atteints depuis la forte chute des cours du début au mois de mars. «*La demande continue de montrer des signes d'amélioration tandis que les membres de l'Opep et leurs alliés se sont engagés à respecter leurs engagements en matière de réduction de l'offre*», a résumé Fiona Cincotta, analyste. Les 13 membres de l'organisation pétrolière et leurs 10 partenaires, dont la Russie, se sont retrouvés jeudi par webcams interposées pour une réunion du Comité de suivi de l'accord de l'Opep (JMMC) sur la réduction de leur production. Ce comité est chargé d'évaluer «*de près tous les mois les conditions du marché de l'énergie, les niveaux de production et de conformité à l'accord en vigueur de la part de chacun des signataires et ce, jusqu'à la prochaine réunion ministérielle début décembre*». Dans ses conclusions publiées à l'issue de la réunion, l'Organisation a «*réitéré l'importance capitale que tous les pays participants atteignent 100 % de leurs objectifs et compensent tout manquement aux mois de juillet, août et septembre*». L'Irak et le Kazakhstan, qui font partie des mauvais élèves, ont déjà fourni à l'Opep «d*es calendriers de compensation*», a-t-elle précisé. «*Et les autres retardataires comme le Nigeria et l'Angola ont jusqu'à lundi* (22 juin) *pour soumettre leurs propositions*», a ajouté Helima Croft, analyste.Les pays signataires de l'Opep+ se sont engagés, en avril puis en juin, à réduire leur production de 9,7 millions de barils par jour pendant trois mois, de mai à juillet. De plus, la «*solidité des cours du brut, contrairement à d'autres classes d'actifs, suggère que les prix sont soutenus par des acheteurs physiques, et non par des acheteurs spéculatifs*», a indiqué Jeffrey Halley, analyste. L'analyste ajoute que ce constat «*est le bienvenu car il implique que la demande physique dans le monde entier se redresse, avec ses implications pour la croissance économique*». Un temps sujet d'inquiétude, la Chine a affirmé jeudi que le regain de contaminations au coronavirus, notamment à Pékin, était «*sous contrôle*», écartant le risque d'une nouvelle propagation de la pandémie.

S. K.

Achat et vente de gaz

Sonatrach et la société tunisienne STEG renouvellent leur contrat jusqu'en 2027

La compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach, et la Société tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) ont décidé du renouvellement du contrat d'achat et de vente de gaz naturel de huit années, jusqu'en 2027, a indiqué, jeudi, le Groupe Sonatrach dans un communiqué. Les deux partenaires ont conclu «*un avenant au contrat d'achat et de vente de gaz naturel du 3 mars 1997 portant sur le renouvellement dudit contrat de huit années, soit jusqu'en 2027, avec possibilité d'extension de 2 ans*», a précisé la même source. Le Groupe Sonatrach et la STEG ont décidé également d' «*une hausse de 20 % du volume contractuel à partir de 2025 en vue de sécuriser l'augmentation attendue de la consommation sur ce marché stratégique*», a ajouté le communiqué. «*Cet accord permettra à Sonatrach de consolider sa position de principal fournisseur de gaz naturel de la Tunisie, dans une conjoncture de marché très compétitive et à la STEG de sécuriser son approvisionnement en gaz naturel*», a fait savoir, en outre, le communiqué du Groupe Sonatrach. Dans ce contexte, les deux sociétés se sont félicitées de l'aboutissement de ces négociations et la signature de cet avenant, a-t-on conclu de même source.

Amar F.

Fiscalité du gazole en France

Le gouvernement favorable à un report d'un an

Le gouvernement français s'est dit est favorable au report d'un an d'une mesure visant à supprimer un avantage fiscal sur le gazole non routier (GNR), carburant très utilisé par les secteurs du bâtiment et des travaux publics, mais celui-ci sera éliminé en totalité plus tôt qu'envisagé initialement, a indiqué Bercy jeudi. «*A la demande des professionnels, et dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises face à la crise, on a accepté de décaler d'un an l'entrée en vigueur de la suppression de l'avantage fiscal sur le GNR pour l'ensemble des secteurs concernés*», a indiqué un porte-parole du ministère de l'Economie et des Finances. Cette suppression devait s'effectuer de façon progressive, en trois paliers successifs : avec une hausse de la fiscalité le 1er juillet 2020 puis le 1er janvier 2021, avant l'élimination complète de la niche fiscale au 1er janvier 2022. Un amendement du gouvernement sera déposé dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour décaler ce calendrier et supprimer entièrement l'avantage fiscal au 1er juillet 2021, explique-t-on à Bercy. «*On décale l'entrée en vigueur* (d'un an) *pour protéger les entreprises et leur trésorerie, mais par contre, il n'y aura pas de progressivité : on ira directement au taux de droit commun* (...) *La suppression* (en totalité) *de cet avantage fiscal sera effective six mois avant la date prévue initialement*», insiste-t-on au ministère. Les entreprises du bâtiment et des travaux publics étaient très mobilisées ces derniers mois pour réclamer le maintien du taux préférentiel sur la taxe frappant l'usage du GNR afin de surmonter les graves difficultés économiques générées par la crise sanitaire du Covid-19 et le confinement. «J*e me réjouis que le gouvernement ait finalement accédé à notre demande de bon sens, dans le contexte de crise et de difficultés de trésorerie* (...) *Le maintien du premier relèvement de taxes au 1er juillet aurait exacerbé les tensions au sein de nos entreprises*», a observé, jeudi, Bruno Cavagné, président de la Fédération nationale des travaux publics.

O. N.

Avant le sommet des 27

Monnaie : légère hausse de l'euro face au dollar

L'EURO progressait très légèrement hier face au dollar, dans un marché tourné vers le sommet virtuel européen. Hier matin, l'euro gagnait 0,09 % face au billet vert, à 1,1215 dollar. «*L'euro sera sur le devant de la scène aujourd'hui, tandis que les dirigeants européens vont commencer à négocier en visioconférence sur la proposition d'un fonds de reprise de 750 milliards d'euros*», a expliqué Han Tan, analyste. Aucun accord n'est attendu pendant cette réunion. Elle doit avant tout permettre à chaque dirigeant européen de dévoiler ses objectifs, ainsi que ses marges de négociation, sur cette relance destinée à soutenir une économie européenne sinistrée. Les Européens espèrent trouver un accord avant fin juillet afin que le plan entre en vigueur en 2021, ce qui leur laisse six semaines. «*L'un des risques, qui n'est pas spécifique à l'Europe, est que maintenant que les principales économies se déconfinent et montrent les signes d'une reprise, parfois plus forte qu'attendu, est que le politique soit tenté d'en faire moins*», a estimé Derek Halpenny, analyste. «*En ce sens, les indications sur comment la journée d'aujourd'hui va se dérouler seront importantes pour le sentiment des investisseurs*», a-t-il ajouté. La livre sterling, quant à elle, restait sous pression hier face à l'euro et au dollar, au lendemain d'une forte baisse. Cette chute a suivi les annonces de la Banque d'Angleterre (BoE) et ce, «*malgré le fait que plusieurs aspects de la décision pouvaient être interprétés comme positifs pour la livre*», a souligné Ulrich Leuchtmann, analyste, en référence à un assouplissement monétaire un peu moins important que prévu. Mais, selon lui, «*une BoE relativement peu agressive signifie également que l'atténuation du malaise économique à l'aide de la politique monétaire ne sera pas aussi importante au Royaume-Uni que certains auraient pu l'espérer*». Hier, elle perdait 0,16 % face à l'euro et 0,08 % face au dollar.

R. E.

Commémoration de la mort de Othmane Bali

Illizi rend hommage à la vedette de la chanson targuie

Un programme virtuel a été concocté par la direction de la culture de la wilaya d'Illizi en hommage au grand artiste de la chanson targuie, Othmane Bali. Commémorant le quinzième anniversaire de la mort de cet artiste qui a beaucoup contribué dans l'enrichissement de l'art en Algérie, un bon nombre d'activités culturelles et artistiques est proposé aux fans du défunt et passionnés de cet art.

Ph/D. R.

Par Abla Selles

Diverses activités culturelles virtuelles ont été animées par le secteur de la Culture de la wilaya d'Illizi, dans le cadre de la commémoration du 15e anniversaire de la mort, le 17 juin, de la vedette de la chanson targuie Othmani M'barek, connu sous le nom artistique d'Othmane Bali. Le programme commémoratif a prévu une exposition d'arts plastiques retraçant des haltes et scènes artistiques du défunt artiste, l'organisation d'un concours culturel avec la participation d'enfants sur le parcours artistique du défunt en vue de l'ancrage du souvenir de cette star chez les jeunes, a indiqué le chef de service de l'animation culturelle à la Maison de la Culture d'Illizi qui porte d'ailleurs le nom du défunt. Pour valoriser les contributions artistiques grandioses du défunt, le secteur de la Culture a, en dépit de la pandémie ayant contraint à une éclipse des activités artistiques, arrêté un programme virtuel commémoratif visant à revisiter la vie et les œuvres de l'artiste, a soutenu Abdallah Seddiki. Ce programme a également prévu l'organisation, dans la ville natale du défunt à Djanet, une émission culturelle ayant regroupé les membres de la famille, les amis et fans du défunt artiste, pour ressusciter ses œuvres et préserver l'art targui authentique, pan du patrimoine culturel et identitaire séculaire de la région du Tassili N'Ajjer, a souligné un ami du défunt, Mohamed Miloudi Chouali. Décédé à l'âge de 52 ans après avoir été emporté par les crues de l'oued de Djanet le 17 juin 2005, le défunt a légué un riche répertoire de chants, dont «Amine-Amine» et «Demâa» ayant fait la renommée du défunt à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

A. S.

Marché du livre et de l'édition

Les problèmes du secteur en débat

UNE RENCONTRE sur le domaine du livre et de l'édition a été organisée jeudi à Alger, entre des cadres du ministère de la Culture et des professionnels de l'édition pour débattre du marché du livre. Les participants à cette rencontre ont abordé les «difficultés entravant le marché et l'industrie du livre en Algérie», particulièrement en cette période exceptionnelle de pandémie de coronavirus, ainsi que les voies de collaboration entre le ministère et les professionnels de l'édition. Les participants ont également proposé la mise en place d'une commission mixte chargée de centraliser les différentes propositions pour surmonter les problèmes de ce secteur afin de «redynamiser le marché l'édition et revivifier le marché du livre». Cette rencontre, initiée par la ministre de la Culture, Malika Bendouda, a vu la participation de représentants de l'Organisation nationale des éditeurs du livre (Onel) et du Syndicat national des éditeurs, en plus de cadres du ministère de la Culture.

F. H.

Théâtre national algérien

Le conteur Mahi Seddik se produit virtuellement

Le conteur Mahi Seddiki présentera une sélection de ses contes sur la chaîne Youtube du Théâtre national algérien (TNA), indique ce dernier dans un communiqué. «Hdidouène wel Ghoula», «Hebra bent Esbaâ» et «Rmida et Ali» sont, entre autres, contes, puisés du terroir algérien, au programme de ces représentations, prévues quotidiennement entre 11h00 et 15h00, du 21 juin au 4 juillet.

Ces spectacles seront ponctués d'un concours de dessin et de questions-réponses pour les enfants et les jeunes. Natif de Sidi Bel-Abbès, Mahi Seddik œuvre depuis plusieurs années à promouvoir et à ressusciter la tradition orale des goual (conteurs). Le conteur a animé, ces dernières années, à la faveur des festivals organisés à travers l`Algérie, de nombreux espaces et ateliers consacrés au conte populaire. Il s'attache aussi à la collecte des récits et contes populaires pour les produire sous forme théâtrale. Conteur professionnel, il a encadré plusieurs sessions de formation dans de nombreux pays, notamment la Tunisie et les Emirats arabes unis. En 2019, il a publié «Moula Moula et d'autres contes», premier recueil de contes algérien.

M. K.

Dessin inédit de Victor Hugo

«Départ du Ballon» vendu 37 500 euros

Un dessin inédit de Victor Hugo, «Départ du ballon», s'est vendu 37 500 euros mercredi à Paris, soit le double de son estimation haute (18 000 euros), a annoncé la maison de ventes Sotheby's. Ce beau dessin de l'auteur des «Misérables», qui fut aussi un dessinateur de talent, montre un ballon avec une nacelle s'élever au dessus des toits et des clochers de Paris, dans des couleurs laiteuses. Il témoigne de la guerre de 1870 et de la période très humiliante du siège de Paris par les Prussiens. «Départ du ballon» est un hommage aux ballons montés utilisés pendant le siège pour communiquer hors de la ville. Parmi les 67 qui s'élevèrent en 1870 et 1871, celui du 26 septembre 1870 transportait des tracts écrits par Victor Hugo qui furent lâchés au-dessus des lignes ennemies. Le photographe Nadar avait demandé à Hugo si un autre ballon, le 18 octobre 1870, pouvait être baptisé de son nom : «Je ne demande pas mieux que de monter au ciel par vous !», lui avait répondu le poète. Le ballon «Victor Hugo» s'éleva du jardin des Tuileries aux cris de «Vive la République». Il transportait du courrier. Hugo conserva l'invitation de Nadar qu'il colla sur ses Carnets intimes, après avoir arraché de l'enveloppe le timbre qui représentait Napoléon III, qu'il surnommait avec mépris «Napoléon le Petit». Ce lot a été adjugé lors de l'ultime phase de la dispersion commencée en 2011 de l'importante collection littéraire R. & B.L., constituée sur plus de soixante ans. La vente se déroulait en ligne depuis le 11 juin, organisée par Sotheby's en association avec Binoche et Giquello. Cette dernière partie de livres et autographes des XIXe et XXe siècles rendait hommage à la littérature française. Le dessin inédit sera inclus dans le catalogue raisonné des dessins de Victor Hugo.

R. D.

Calligraphie arabe

Un art traditionnel marginalisé en Tunisie

Les élégantes courbes des courriers officiels écrits de la main du président tunisien Kais Saied, un universitaire féru de calligraphie arabe, ont remis en lumière cet art ancien mais marginalisé, un patrimoine que des pays arabes veulent néanmoins faire reconnaître par l'Unesco. Après son élection en 2019, M. Saied a désigné un Premier ministre puis transmis au Parlement la liste du gouvernement en recourant à des courriers soigneusement rédigés à l'encre verte, sur un épais papier enluminé aux armes de la présidence. La page calligraphiée publiée par ses services a fait le tour des réseaux sociaux, suscitant admiration mais aussi railleries. Pour prouver qu'il avait bien écrit de sa main, la présidence a diffusé une vidéo le montrant en train de tracer sur un livre d'or de la Télévision nationale des lignes parfaitement calibrées. Lors d'un atelier de calligraphie, M. Saied s'est lié avec l'un des experts tunisiens en la matière, Omar Jomni, qui s'est retrouvé sous les feux de la rampe lorsque le chef de l'Etat a offert une de ses œuvres à une dirigeante étrangère. Le président, dit ce maître sexagénaire, «tient à écrire ses correspondances officielles en écriture maghrébine, et ses lettres privées en diwani». L'écriture maghrébine est un style coufique, anguleux et ancien, alors que le diwani est une forme ottomane plus ornementale, utilisée dans la poésie. Le recours à la calligraphie par le chef de l'Etat a mis du baume au cœur des artistes, alors que cette tradition a, selon M. Jomni, pâti de «la marginalisation brutale et désordonnée de la culture islamique dans les années 1960» en Tunisie. «Nous en subissons les conséquences jusqu'à ce jour». Il est à noter que seize pays arabes, dont la Tunisie, le Liban, l'Egypte, l'Arabe saoudite et l'Irak, ont préparé une candidature pour inscrire ce savoir-faire sur la liste du patrimoine immatériel de l'Unesco. Cette candidature permet de «s'intéresser à cet art comme un patrimoine vivant (...) et pas comme une simple compétence technique», se réjouit le chercheur Imed Soula, qui supervise le dossier de la Tunisie envoyé à l'Unesco.

A. C.

Australie

Sydney se dit victime d'une cyberattaque d'un «acteur étatique»

L'Australie a affirmé hier être la cible d'une vaste cyberattaque d'un «acteur étatique» qui vise les systèmes informatiques du gouvernement, d'administrations et d'entreprises, les médias nationaux pointant la piste de la Chine.

Par Rosa C.

Le Premier ministre, Scott Morrison, a organisé en urgence une conférence de presse à Canberra pour prévenir ses concitoyens des «*risques spécifiques*» auxquels ils se retrouvaient exposés. «*Des organisations australiennes sont actuellement visées par une cyberattaque d'un acteur étatique sophistiqué*», a-t-il dit. Selon lui, «*cette activité cible des organisations australiennes dans toute une gamme de secteurs, à tous les niveaux du gouvernement, de l'économie, des organisations politiques, des services de santé et d'autres opérateurs d'infrastructures stratégiques*». D'après les médias australiens, la liste des suspects est très réduite, parmi les États ayant un savoir-faire dans ce domaine (en dehors des pays occidentaux, la Chine, la Corée du Nord, l'Iran, Israël ou la Russie). Ils regardaient du côté de la Chine, qui a infligé en mai des droits de douane punitifs contre certaines exportations australiennes. La télévision ABC a cité des «*sources haut placées*» confirmant que la Chine serait derrière ces attaques. Le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Zhao Lijian, a assuré hier que son pays était «*un défenseur résolu de la cybersécurité*», qui a «*toujours été résolument opposé* (...) *à toutes les formes de cyberattaques*». Selon l'agence australienne responsable du renseignement et de la sécurité électronique, cette attaque a été conçue de manière à ne pas pouvoir en déterminer l'origine. Dans cet objectif, les auteurs ont utilisé des logiciels de cyberattaque déjà existants sur le «dark web» et librement accessibles, selon la même source. Il s'agit notamment de «*codes d'exploitation*» qui ciblent les vulnérabilités d'anciennes versions de produits Microsoft, Telerik, SharePoint et Citrix, ainsi que des logiciels «web shell» qui, après avoir été téléchargés, demeurent sur les serveurs corrompus. Ces attaques ont également fait appel à des techniques d'«*hameçonnage*», consistant à envoyer des mails contenant des fichiers et des liens et des liens web ou Office365. Le gouvernement de M. Morrison avait provoqué la colère de Pékin en appelant à une enquête internationale indépendante sur les origines de la pandémie de coronavirus, et en dénonçant une diplomatie chinoise agressive et malhonnête. La Chine a répliqué en déconseillant à ses ressortissants l'Australie comme destination pour le tourisme et les études, en menaçant d'autres représailles, et condamnant un Australien à mort pour trafic de drogue. Déjà l'an dernier, le Parlement et les partis politiques australiens s'étaient inquiétés d'une tentative d'ingérence d'une puissance étrangère dans le milieu politique. La Chine avait alors été pointée du doigt même si, à aucun moment, son nom n'avait été nommément cité par le Premier ministre. Pékin avait aussitôt rejeté ces accusations, les qualifiant notamment de tissu de «*mensonges*», d'«*irresponsables*» et de «*diffamatoires*». Quelques mois auparavant, l'ex-chef du contre espionnage australien, Duncan Lewis, démissionnaire, avait accusé Pékin de vouloir «*prendre le contrôle des milieux politiques via l'espionnage et l'ingérence*». M. Morrison a dit hier avoir informé l'opposition de ces attaques informatiques «*malveillantes*», et exhorté les institutions et entreprises à «*se protéger*». Il n'a pas donné de détail technique, mais indiqué que les données personnelles des Australiens n'avaient pas été dérobées et que beaucoup d'attaques avaient échoué. «*Nous encourageons les organisations, notamment celles de santé, d'infrastructures stratégiques et de services essentiels, à recourir à des experts et à mettre en place des systèmes de défense techniques*», a-t-il affirmé. **Rosa C.**

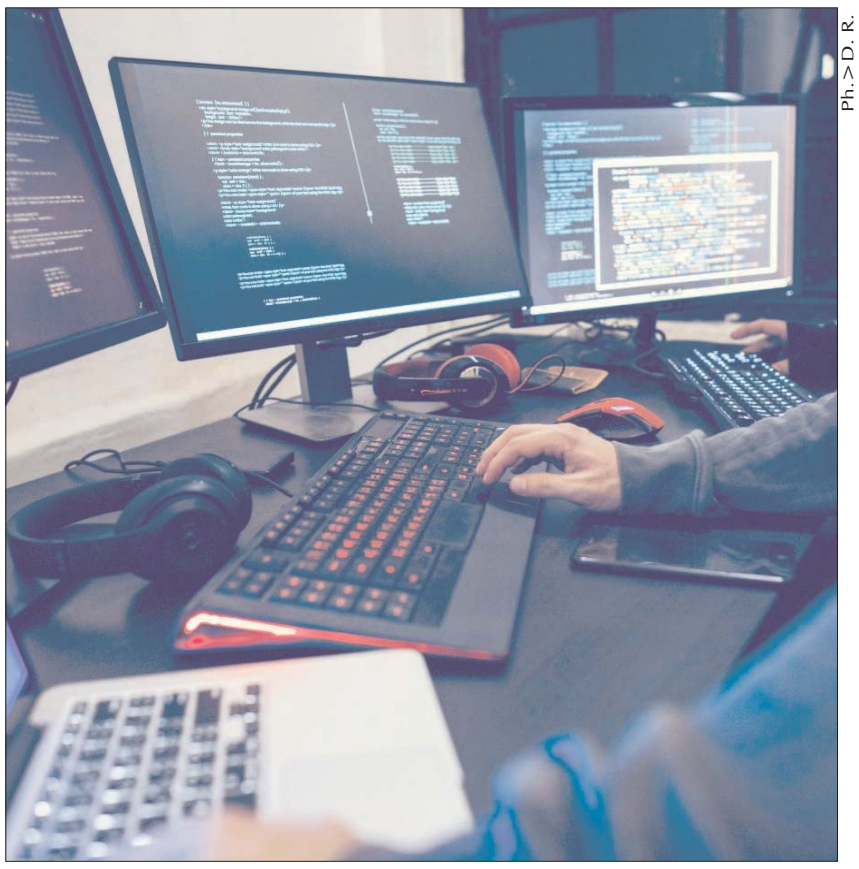

Ph.>D. R.

Commentaire

Révélation

Par Fouzia Mahmoudi

Ces trois dernières années, nombreuses furent en France les personnalités de droite à accuser la justice d'avoir fait montre d'une célérité peu commune dans le dossier Fillon. L'on se souvient, en effet, que suite aux révélations faites par «*Le Canard Enchaîné*», en janvier 2017, quelques semaines seulement après les résultats surprises de la primaire de la droite et du centre donnant François Fillon vainqueur pour représenter son parti à l'élection présidentielle du mois d'avril de la même année, l'hebdomadaire avait publié une enquête sur les emplois fictifs supposés de Pénélope Fillon. Quelques semaines plus tard, «*Le Canard Enchaîné*» révélait que deux des enfants du couple Fillon avaient eux aussi bénéficié d'emplois fictifs. Des emplois inexistants qui auraient généré au fil des ans plus d'un million d'euros de gain pour la famille Fillon et donc plus d'un million d'euros de pertes pour le contribuable français. L'ex-Premier ministre, qui était largement en tête dans les sondages de la présidentielle avant ces révélations, s'est rapidement vu mettre, lui et son épouse, en examen, détruisant du même coup ses chances de remporter la course à l'Élysée, poussant son entourage à accuser la justice d'avoir saboté la candidature de François Fillon. Aujourd'hui, Éliane Houlette, qui dirigeait à l'époque le parquet national financier, confirme les soupçons des soutiens de Fillon et évoque des «*demandes d'information*» incessantes provenant du parquet général, et des pressions pour ouvrir une information judiciaire. L'hebdomadaire «*Le Point*» évoque ainsi une réunion tenue le 15 février 2017 au parquet général à Paris, au cours de laquelle on demande à Éliane Houlette d'ouvrir une information judiciaire contre François Fillon : «*J'ai été convoquée au parquet général* [...]. *On m'engageait à changer de voie procédurale, c'est-à-dire à ouvrir une information judiciaire. J'ai reçu une dépêche du procureur général en ce sens*», témoigne-t-elle. Après avoir résisté et évoqué la nécessité d'avoir plus d'«*éléments*» pour prendre une telle décision, Éliane Houlette finit par ouvrir l'information judiciaire, le 24 février 2017. Dans son communiqué de presse, la magistrate justifie également la procédure par la réforme de la prescription pénale, alors en plein vote au Parlement, et qui pourrait jouer en faveur de François Fillon. Le parquet général s'oppose vivement à cette mention. Les «*pressions*» évoquées par la magistrate se caractérisaient également par des demandes incessantes et très précises sur le moindre acte d'investigation. «*Les actes de la veille faisaient l'objet d'une demande, à laquelle il fallait répondre avant 11 heures le lendemain*». Éliane Houlette évoque ainsi «*les demandes de précisions, de chronologie générale, tout ça à deux ou trois jours d'intervalle, les demandes d'éléments sur les auditions, les demandes de notes des conseils des mis en cause...*». À propos de l'utilisation faite de ces rapports, la magistrate «*ne peut que se poser des questions* [...] *C'est un contrôle très étroit...*», souligne-t-elle dans les passages repris par «*Le Point*». À cela s'ajoutait la pression médiatique subie par le PNF qui a mené l'enquête jusqu'à la mise en examen de l'ancien Premier ministre et candidat à la présidentielle, en mars 2017. Ces révélations ne font ainsi que confirmer les doutes de ceux qui estimaient que les autorités, alors sous la coupe socialiste, avaient tout fait pour barrer la route à François Fillon qui était au vu de tous les sondages le candidat favori de la présidentielle, remportée finalement par Emmanuel Macron. Ces éléments peuvent également jouer en la faveur des Fillon dans un possible procès en appel. Reste à savoir si les Fillon choisiront d'étirer le feuilleton de leurs mésaventures en faisant appel de leur jugement qui doit tomber le 29 juin prochain. Cela dépendra certainement de quelles peines le couple écopera pour déterminer si une remise en lumière de ce dossier est nécessaire ou pas. Toutefois, les révélations de Houlette n'enlèvent en rien la responsabilité des Fillon dans ce dossier où ils sont accusés d'avoir détourné des fonds publics sur une période de plus de 10 ans.

F. M.

Heurts frontaliers

La Chine libère 10 soldats indiens

La Chine a libéré jeudi dix soldats indiens faits prisonniers lors d'un accrochage meurtrier dans l'Himalaya entre les armées chinoise et indienne, à la frontière des deux pays, ont indiqué hier des sources sécuritaires indiennes. Ces libérations interviennent après des discussions entre les deux parties destinées à apaiser les tensions, vives après la confrontation survenue dans la nuit de lundi à mardi. Des militaires des deux géants asiatiques se sont affrontés dans un corps-à-corps d'une extrême violence, à coups de poings, pierres et bâtons cloutés, dans une vallée du Ladakh (nord de l'Inde), à la frontière contestée entre les deux pays. L'Inde a fait état des victimes «*des deux côtés*» dont 20 soldats tués dans ses rangs. La Chine a refusé de confirmer des pertes, mais des médias indiens ont affirmé qu'au moins 40 soldats chinois ont été tués ou grièvement blessés. Les dix soldats indiens capturés ont été libérés jeudi soir, selon des sources sécuritaires indiennes, après des négociations entre hauts gradés et diplomates des deux nations les plus peuplées de la planète. «*Aucun militaire indien ne manque à l'appel*», a déclaré l'armée indienne dans un communiqué. Le gouvernement, pour sa part, n'a fait aucun commentaire. Dix-huit soldats sont actuellement soignés pour des blessures graves suite à l'affrontement, a annoncé l'armée indienne. Quatre d'entre eux sont dans un état critique, ont rapporté à l'AFP des responsables sécuritaires. Des généraux de division indien et chinois doivent tenir de nouveaux pourparlers cette semaine, ont indiqué ces sources. L'accrochage de lundi est le premier heurt meurtrier depuis 45 ans entre les puissances nucléaires voisines. Les deux pays se sont rejetés publiquement la responsabilité des heurts et disent vouloir une résolution pacifique de la crise. Des milliers de personnes ont assisté jeudi aux funérailles de certains des 20 soldats indiens tués. Des appels à boycotter les produits chinois ont été lancés et des drapeaux chinois ainsi que des portraits du président Xi Jinping ont été brûlés dans certaines villes. Le Premier ministre indien, Narendra Modi, réunit cette semaine en vidéoconférence les dirigeants des partis politiques indiens pour discuter de la situation à la frontière indo-chinoise. Le gouvernement indien avait dénoncé mercredi une «*action planifiée et préméditée*» de la Chine susceptible d'avoir de «*graves répercussions*» sur les relations entre les deux pays les plus peuplés du monde.

Covid-19

77 nouveaux cas confirmés au Maroc en 24h, 9 074 au total et 213 décès

■ Soixante-dix-sept nouveaux cas d'infection au coronavirus (Covid-19) et quarante-huit guérisons ont été enregistrés au Maroc au cours des dernières 24 heures, a annoncé, jeudi, le ministère de la Santé.

Par Mondji B.

Ce nouveau bilan porte à 9 074 le nombre de contaminations dans le Royaume depuis la déclaration du premier cas, le 2 mars dernier, a précisé la cheffe du service des maladies épidémiques à la Direction de l'épidémiologie relevant du ministère de la Santé, Hind Ezzine, dans une déclaration retransmise par des médias marocains. Le nombre des décès s'est stabilisé à 213, a-t-elle ajouté. Du total des nouveaux cas, 68 – soit un taux de près de 88 % – ont été détectés dans le cadre du système de suivi des sujets-contacts, dont le nombre a atteint jusqu'à maintenant 52 413, a-t-elle fait savoir, notant que 4 256 sont toujours sous suivi médical. Et de conclure que le ministère réaffirme la nécessité de respecter toutes les mesures de précaution comme la distanciation sociale, le port du masque de protection, le lavage constant des mains, ainsi que l'utilisation de l'application «wiqaytna» tout en veillant à ce que l'option Bluetooth soit activée en continu.

La Tunisie enregistre 4 nouveaux cas importés

La Tunisie a enregistré quatre nouveaux cas importés de nouveau coronavirus (Covid-19), portant à 1 132 le nombre total des cas confirmés de cette épidémie dans le pays, a annoncé, jeudi, le ministère tunisien de la Santé. Le ministère de la Santé a annoncé, dans un communiqué, qu'en date du 17 juin 2020, sur un total de 709 analyses effectuées, dont 16 dans le cadre du suivi des cas actifs, 4 tests ont été positifs. Il s'agit de 4 nouveaux cas importés parmi les Tunisiens rapatriés et placés en confinement obligatoire. Le bilan passe ainsi à 1 132 cas confirmés sur un total de 63 631 analyses effectuées depuis le début de la pandémie, en mars dernier. 1 006 personnes se sont rétablies et 76 malades sont encore porteurs du virus et sont toujours en observation.Le nombre de décès reste inchangé avec 50 morts, selon le ministère.

Tunisie : plus de 185 individus arrêtés pour tentative d'émigration clandestine

Plus de 185 candidats à l'émigration clandestine, dont des subsahariens, ont été arrêtés, jeudi, par les unités de la Garde nationale en Tunisie, rapporte l'agence TAP, citant un communiqué du ministère de l'Intérieur. «*Au total, 17 opérations de tentatives d'émigration irrégulière vers les côtes européennes ont été déjouées. Des embarcations de fortune ont été saisies*», selon le même communiqué.Consulté à ce sujet, le ministère public a ordonné de prendre les mesures nécessaires à leur encontre, ajoute la même source.

M. B.

El Ouali Akik, ministre sahraoui :

Renoncement de certaines compagnies étrangères au pillage des ressources sahraouies, échec des objectifs du Maroc

Le ministre sahraoui des Territoires occupés et de la Diaspora, Mohamed El Ouali Akik, a affirmé, jeudi, que la longue liste des compagnies, de différentes nationalités, ayant renoncé au pillage des ressources sahraouies, en application du droit international, n'était qu'une preuve de l'échec des visées et objectifs marocains, soulignant que la question du pillage constituait «*un point important dans la résistance nationale*». Selon le ministre sahraoui, «*le Maroc qui persiste dans la violation des lois internationales, poursuit toujours ses manœuvres afin d'inciter davantage de sociétés étrangères à investir dans les territoires occupés*», précisant que des «*médias marocains parlent d'une compagnie turque de textile désirant ouvrir une filiale à Laâyoune occupée*». «*Si cette information se confirme, le commandement sahraoui traitera cette affaire, comme il a déjà traité les précédentes affaires de grandes sociétés étrangères impliquées avec le Maroc, dans le pillage des ressources d'un territoire non autonome*», poursuit-il, soulignant que la RASD ne ménagera aucun effort pour convaincre ces firmes de la nécessité de se retirer. L'implication de ces sociétés a deux objectifs, politique et économique : légitimer l'occupation marocaine et financer ses visées expansionnistes au Sahara occidental, a-t-il soutenu. «*Faire face à ces manœuvres constitue la première priorité pour les dirigeants et le peuple sahraouis, en se référant aux lois et à la légalité internationales*», a rappelé le ministre, soulignant que «*les dirigeants sahraouis poursuivront leur lutte contre l'occupation marocaine sur tous les fronts*». La bataille juridique contre le pillage des ressources sahraouies progresse dans les tribunaux européensLe ministre sahraoui a affirmé que le processus judiciaire engagé au niveau de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) relatif aux trois recours introduits par le Front Polisario contre l'accord d'association entre l'Union européenne et le Maroc, notamment l'accord de pêche, «*se trouve à un stade avancé*». Le gouvernement sahraoui attend la fixation de la date de l'audience dans les prochains mois, a-t-il précisé, exprimant son «*optimisme*» quant à une décision favorable à son pays. «*Nous sommes très confiants quant à un résultat positif à même de consolider les décisions judiciaires précédentes et préserver le droit et la souveraineté du peuple sahraoui sur ses ressources naturelles*», a-t-il assuré. Par ailleurs, le ministre sahraoui a expliqué la poursuite des manœuvres du Maroc et sa violation des lois et de la légalité internationales, par la non désignation d'un nouvel envoyé personnel de l'ONU dans la région, en remplacement de Horst Kohler qui avait démissionné de son poste en mai 2019, outre l'appui dont bénéficie le Maroc de la part de certaines puissances occidentales comme la France. Un tel appui encourage le Maroc «*à persister dans son arrogance et sa violation des droits de civils sahraouis sous occupation marocaine et à continuer à refuser un référendum d'autodétermination, seule solution légale et démocratique au conflit*». Dans le même contexte, le responsable sahraoui a déploré le fait que tous les envoyés personnels avaient échoué à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la décolonisation, afin de permettre au peuple sahraoui de réaliser son autodétermination, estimant que la non désignation d'un nouvel envoyé personnel durant toute une année dénote «*du manque d'une réelle volonté de la part de l'ONU d'assumer ses responsabilités vis-à-vis du peuple sahraoui et de sa cause juste*».

Maya H.

Libye

Des ONG reprochent à l'UE d'empêcher les navires humanitaires de secourir des migrants en détresse

Des ONG humanitaires ont reproché à l'Union européenne (UE) d'empêcher des navires humanitaires des personnes en détresse, l'accusant d'utiliser ses avions de reconnaissance en Méditerranée pour repérer des migrants et prévenir la Libye pour qu'elle les intercepte, selon un rapport publié jeudi. Cette pratique représente «*une violation du droit international et des droits de l'Homme des migrants, qui sont renvoyés dans des camps de détention dangereux en Libye*», ont affirmé quatre ONG humanitaires européennes dans un rapport publié jeudi. Ces ONG – Alarm Phone, Borderline-Europe, Mediterranea Saving Humans et Sea-Watch – ont assuré que des «*dizaines de milliers*» de migrants ont été ainsi renvoyés en Libye, et empêchés d'atteindre l'Europe. Cette stratégie a également entraîné des naufrages et des «*morts en masse*», accusent les ONG, affirmant que les pays européens se sont en substance dérobés à leur devoir de sauvetage des migrants en mer afin de les empêcher d'atteindre leurs côtes grâce aux avions de Frontex, l'agence européenne de contrôle des frontières. Frontex utilise des drones et des avions «*pour établir la présence de bateaux en détresse et leur position mais sans lancer d'opérations de sauvetage*», selon les ONG. Si de telles embarcations sont repérées dans la zone patrouillée par la Libye, l'agence n'alerte que les gardes-côtes de Tripoli, même si des navires d'ONG humanitaires ou des cargos dans la zone «*pourraient aider de manière plus rapide et plus appropriée*», affirment encore ces organisations. Un porte-parole de Frontex a déclaré que ces affirmations étaient «*totalement fausses*», ajoutant que l'agence avait contribué à sauver plus de 330 000 personnes au cours des dernières années. Il a également démenti l'utilisation de drones par l'agence. Frontex a précisé qu'en vertu du droit international, il appartenait au «*centre de sauvetage compétent*» de décider quels bateaux, dans quelles zones, seront appelés à participer au sauvetage. Mais les ONG affirment que les avions de l'UE «*repèrent les bateaux de migrants en détresse et ne contactent que les autorités libyennes pour empêcher de facto d'autres bateaux de secourir les migrants et de débarquer les rescapés dans un port sûr*», hors du territoire libyen.

R. M.

Selon le ministre de l'Intérieur

Les chiffres de la violence dans les stades «ne sont pas alarmants»

LES CHIFFRES relatifs à la violence dans les stades en Algérie «*ne sont pas alarmants par rapport aux autres pays et au nombre de compétitions organisées*», a indiqué, jeudi à Alger, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud. Intervenant lors d'une séance plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales, le ministre a estimé qu'en dépit des incidents enregistrés, notamment durant les matchs de football vu sa popularité, «*les chiffres ne sont pas alarmants par rapport aux autres pays et au nombre de compétitions organisées*».

En chiffres, le ministre a fait état de l'arrestation, durant l'année en cours, de 444 individus dans 39 actes de violence et de vandalisme lors des compétitions sportives, appelant tous les acteurs à renforcer la moralisation de la pratique sportive.

Parmi les personnes arrêtées, 94 individus ont été déférés devant la justice, dont 17 ont été placés en détention préventive. Ces incidents ont causé des dommages, notamment aux véhicules. Il a rappelé, à ce propos, les différentes mesures juridiques et réglementaires prises pour la lutte contre le phénomène de violence dans les stades, à l'image de l'installation de comités chargés de l'organisation des supporters, l'élaboration et l'actualisation d'un fichier national des personnes interdites d'accès aux structures sportives. Il s'agit également de revoir la programmation des rencontres et la vente des tickets deux jours au moins avant la date du déroulement du match, en veillant à la maintenance des structures sportives.

M. Beldjoud a indiqué qu'une démarche moderne a été adoptée concernant la fouille à l'entrée des stades pour empêcher l'introduction d'objets prohibés et de projectiles.

Pour le ministre, les familles éducative, religieuse et associative «*jouent un grand rôle dans la sensibilisation des jeunes et le renforcement de la moralisation de la pratique sportive*».

USM Alger

Oussama Abdeldjalil, première recrue

MALGRÉ le confinement, Anthar Yahia, aux manettes de l'USM Alger depuis un peu plus d'un mois, tient sa première recrue en tentant un pari avec un joueur qui a déjà foulé les pelouses algériennes. En effet, l'attaquant Oussama Abdeldjalil s'est engagé avec le club algérois pour deux saisons. L'ancien joueur du Red Star et du Paris FC qui a connu sa première expérience en Ligue Mobilis à la JSK en 2015 et à Tadjenanet en 2016, avec 13 apparitions et aucun but, tentera cette fois-ci de reproduire ses prestations concluantes de Ligue 2 française, en particulier sa bonne saison 2019 avec le Red Star et cinq buts à la clé. Depuis, il s'était engagé avec Cholet en National (D3, France) sans toutefois trouver le chemin des buts. Anthar Yahia fait le pari de relancer le joueur de 26 ans, dans un championnat où il tentera de marquer des buts cette fois-ci.

Compétitions africaines interclubs

Les demi-finales en septembre prochain

Les demi-finales de la Ligue des Champions d'Afrique de football et de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), dont les compétitions sont suspendues depuis février en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), se disputeront en septembre prochain, a annoncé, mercredi, l'instance continentale. «*Les demi-finales de la Ligue des Champions et de la Coupe de la Confédération auront lieu en septembre prochain, mais les dates finales n'ont pas encore été arrêtées*», a déclaré à la presse le directeur de la commission des compétitions à la CAF, Samson Adamu, cité par le site spécialisé Africa Top Sports. La décision finale au sujet de la présence du public n'a pas encore été prise, a-t-il dit, notant que la CAF laisserait aux fédérations locales la possibilité d'en décider suivant les développements de la situation. «*La finale de la Ligue des Champions sera jouée au Cameroun, alors que celle de la CAF se disputera au Maroc*», a-t-il poursuivi, confirmant ainsi la décision prise initialement par la CAF. Les demi-finales de la Ligue des champions mettront aux prises le Raja de Casablanca et le Zamalek (Egypte), alors que le Wydad de Casablanca va en découdre avec l'autre club égyptien d'Al Ahly. Quant au dernier carré de la Coupe de la Confédération, il opposera la Renaissance Berkane au Hassania Agadir, et Pyramids (Egypte) au Horoya Conakry (Guinée).

MC Alger

Une fusion avec le GSP est envisagée

LA DIRECTION du MC Alger aurait entamé des discussions avec celle du Groupement Sportif des Pétroliers afin de trouver un accord pour une fusion des deux clubs la saison prochaine. Le GSP est un club omnisports qui a été créé en juin 2008 avec 13 sections sportives qui faisaient partie du MCA. Seule la section football avait été laissée au Mouloudia Club d'Alger lors de sa fondation. Pour rappel, le ministère de la Jeunesse et des Sports avait confié la gestion du MCA à la Sonatrach en 1977, avant que cette dernière ne restitue le sigle du club au MJS en 2008.

Les clubs de l'Ouest s'opposent à une éventuelle reprise de la compétition

La LFP et la FAF dans l'embarras

■ Il semble que les responsables de la LFP et de la FAF soient dans l'embarras avec ce premier camouflet subi lors de la réunion tenue avec les présidents des clubs de l'Ouest qui ne sont pas chauds pour reprendre le championnat, contrairement au vœu des dirigeants de ces structures.

Par Mahfoud M.

Les clubs de l'Ouest refusent de reprendre le championnat

Ph. > D. R.

En effet, les clubs de Ligues 1 et 2 de l'Ouest du pays, réunis avec les responsables de la Ligue de football professionnel (LFP), jeudi à Oran, ont été unanimes à appeler à mettre un terme prématuré à l'actuel exercice, selon le président du WA Tlemcen, Nacereddine Souleymane.

Les difficultés financières rencontrées par les formations des deux paliers ne permettent pas de répondre favorablement aux consignes dictées par tout protocole sanitaire proposé par la Fédération algérienne de football (FAF) pour aller au terme des compétitions, à l'arrêt depuis la mi-mars dernier à cause de la propagation du coronavirus (Covid-19), estime le patron du club des «Zianides», troisième au classement de la Ligue 2.

L'autre proposition émise pour la circonstance est la revue à la hausse des clubs de la Ligue 1 la saison prochaine, pour que ce palier soit composé de 20 formations, tout en annulant la relégation et en permettant l'accession des actuels quatre premiers de la Ligue 2, selon le même interlocuteur. Suggérant que ces propositions des clubs de l'Ouest du pays seront transmises par la LFP aux responsables de la FAF, le président du WAT a estimé qu'au cas où la compétition venait à reprendre, «*il appartiendrait aux pouvoirs publics d'accompagner les clubs pour l'application stricte du protocole sanitaire, car la situation financière de ces derniers ne leur permet pas d'assumer sans faille une telle responsabilité*».

Evoquant toujours le volet financier, Souleymane a également fait savoir que les clubs de l'Ouest évoluant en Ligues 1 et 2, au nombre de 7, et auxquels se sont joints les représentants de l'ASO Chlef et de la JS Saoura, se sont également entendus pour qu'il y ait un accord avec leurs joueurs portant sur la réduction, entre 25 et 50 %, des salaires pendant toute la période d'interruption du championnat.

Concernant les clubs appelés à représenter l'Algérie la saison prochaine dans les compétitions internationales si le championnat ne reprend pas, les présents à cette réunion ont préconisé l'organisation d'un mini-tournoi regroupant les quatre premiers pour désigner le champion, a encore fait savoir le premier responsable du WAT, déclarant que «*la balle est désormais dans le camp de la FAF et des pouvoirs publics*». Reste à savoir quelle sera la réaction de la fédération qui devra ensuite prendre la décision finale de reprendre ou pas la compétition nationale.

M. M.

Kheireddine Zetchi

«Je ne tente pas de me tailler un costume et nous sommes en harmonie avec le MJS»

Le président de la Fédération algérienne de football, Kheireddine Zetchi, a nié le fait qu'il serait en train de se tailler un costume à sa taille, comme le suggèrent certains, avec l'amendement apporté aux statuts de la FAF, lors de son intervention, hier, sur les ondes de la Radio Chaîne 3, à l'émission «Football magazine».

«*Je n'ai jamais pensé à me tailler un costume pour garder mon fauteuil de président. Il faut savoir que les amendements avaient été apportés depuis longtemps et les statuts avaient été discutés lors d'une assemblée générale extraordinaire*», a souligné Zetchi. Il ira loin en avouant que ces statuts amendés sont plus à son désavantage, étant donné qu'il a démocratisé plus le jeu en relançant quelques associations qui devraient faire partie intégrante de l'assemblée générale. «*Les joueurs, les entraîneurs et les arbitres ne sont pas représentés dans l'AG et cela changera désormais avec les nouveaux statuts qui permettent à ces derniers d'être représentés*», dira le premier responsable de la Fédération. Zetchi a, par ailleurs, nié qu'il y a une quelconque mésentente entre sa structure et le ministère de la Jeunesse et des Sports, ajoutant qu'ils sont tous deux en harmonie et qu'il y a toujours eu des consultations pour que ces statuts soient adoptés. Pour ce qui est de la reprise de la compétition, le président de la FAF affirme qu'il est clair que l'instance souhaite sa reprise avec le respect du protocole de santé, mais que cela ne dépendait pas seulement de lui et qu'il faudra prendre en compte les avis de tout le monde, notamment les clubs des Ligues I et II.

M. M.

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

http://www.lejourdalgerie.com

Après la réussite de son intervention chirurgicale

Le Président Tebboune exprime au roi Mohamed VI son soulagement

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message au Souverain du Maroc, le roi Mohamed VI, dans lequel il a exprimé son soulagement après la réussite de l'intervention chirurgicale qu'il avait subie récemment. «*Votre majesté, le Roi et cher frère, j'ai appris avec un immense soulagement et assurance la nouvelle du déroulement avec succès de votre opération chirurgicale. Je ne puis, à cette occasion que remercier Dieu Tout-Puissant de Sa grâce, le priant de vous accorder un prompt rétablissement et de vous préserver de tout mal*», a écrit le Président Tebboune. «*Je vous prie, votre Majesté, d'agréer mes vœux sincères de santé et l'expression de mes sentiments de considération et d'estime*», a ajouté le président de la République. **R. N.**

Lutte contre la pandémie de coronavirus à Béjaïa

Cinq respirateurs de réanimation artificielle offerts par l'Entreprise Ifri

L'ENTREPRISE Ifri s'est à nouveau distinguée, ces derniers jours, par une nouvelle action de solidarité qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus qui a débuté en mars dernier avec les premiers cas enregistrés à Blida. Il s'agit d'un deuxième lot de matériel médical composé de 5 respirateurs de réanimation artificielle et 25 pousse-seringues offert à la cellule de crise, puisque cette société avait déjà fourni au secteur de la Santé 5 respirateurs le mois d'avril dernier, soit au plus fort taux de malades atteints par le Covid-19. Il est utile de rappeler que la wilaya a enregistré, jusqu'à il y a trois ou quatre jours, quelque 845 malades atteints de ce virus et 45 décès, rapporte la cellule de communication de la wilaya, citant une déclaration du directeur de la santé de la wilaya de Béjaïa. La direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Béjaïa a réceptionné ces derniers jours un nombre important de tissu médical (15 kits) pour la confection de masques faciaux de protection qui sera assurée par les formateurs, les apprenants et les volontaires. Pour rappel, le secteur de la Formation professionnelle a confectionné plus de 110 000 bavettes, sans compter les camisoles et les gants, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée par le ministère et le FCE. Pas moins de 20 000 masques de protection ont été remis à l'association «Taâoune al el bir wa taqoua», dont 3 100 ces derniers jours, qui devaient être distribués au public. **H. Cherfa**

À partir du 20 juin au 3 octobre 2020

La Casnos ouvre exceptionnellement ses agences tous les samedis

LA CAISSE nationale de sécurité sociale des travailleurs non-salariés (Casnos) ouvrira exceptionnellement ses agences à travers le pays tous les samedis du 20 juin jusqu'au 3 octobre 2020, indique, hier, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale dans un communiqué. Placée sous le thème «La Casnos vous accompagne et vous garantit une couverture sociale pour vous et votre famille», cette opération devra permettre aux entreprises économiques et aux travailleurs non-salariés exerçant une activité pour leur propre compte, d'accomplir le devoir d'affiliation, de déclarer la base des cotisations et de garantir une couverture sociale à travers l'actualisation de la carte Chifa et l'accès aux prestations en nature, notamment l'acquisition de médicaments auprès des pharmacies conventionnées. Pour accompagner les affiliés de la Casnos en cette période de crise sanitaire (Covid-19), la même source a rappelé que le secteur du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale avait mis en place une série de mesures de facilitation consistant essentiellement en la suspension des majorations de retard et le versement des cotisations annuelles sur trois tranches trimestrielles.

Dans le cadre des mesures préventives contre la pandémie de nouveau coronavirus qui a impacté les activités commerciales artisanales et libérales et autres, notamment l'exercice de l'activité pour certains et son arrêt total pour d'autres, la Casnos a mis en place des mesures pour accompagner les assurés sociaux en leur facilitant les procédures d'affiliation et la régularisation de leurs situations à travers un dispositif d'accès à la couverture sociale, ainsi que le versement des cotisations annuelles. **M. L.**

Consacrée à la situation en Libye

Réunion cette semaine de la Ligue arabe

■ *A la demande de l'Egypte, la Ligue arabe va tenir «la semaine prochaine» une réunion ministérielle par visioconférence sur le conflit en Libye. Selon le secrétaire général adjoint de l'organisation panarabe, Hossam Zaki, cette réunion des ministres des Affaires étrangères devrait avoir lieu la semaine prochaine», mais la date exacte est encore en discussion.*

Par Aomar Fekrache

Cette réunion intervient alors que les troupes du maréchal Khalifa Haftar perdaient du terrain devant les forces du Gouvernement d'union nationale (GNA), reconnu par l'ONU. L'intervention de la Turquie a complètement changé les rapports de force en Libye. Lundi dernier, le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, s'est entretenu avec ses homologues tunisien, libyen, mauritanien et serbe. Les entretiens ont porté sur, entre autres, les derniers développements en Libye. Il y a quelques jours, l'Algérie a annoncé avoir pris acte de la dernière initiative politique en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et d'une solution politique à la crise libyenne. Dans un communiqué, le ministère des AE avait rappelé la position de l'Algérie «*qui se tient à équidistance des frères libyens ainsi que les efforts consentis à différents niveaux pour parvenir à un règlement politique, à commencer par un cessez-le-feu et le retour des belligérants libyens à la table du dialogue, pour aboutir à une solution politique inclusive, conformément à la légalité internationale et aux décisions du Conseil de sécurité onusien, et ce, dans le respect de la volonté du peuple libyen frère*». Lors de sa dernière entrevue avec nombre de responsables de médias nationaux, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé que la solution pour la Libye ne pourrait être militaire, réitérant la disponibilité de l'Algérie, qui se tient à équidistance de l'ensemble des parties dans ce pays, à mettre un terme à la crise et à stopper l'effusion de sang. «*Le sang qui coule est celui des Libyens et non celui de ceux qui mènent une guerre par procuration*», a-t-il déploré, ajoutant que «*l'Algérie s'attriste du sort de ce pays car elle a vécu de pareilles tragédies et sait comment s'en sortir*», a-t-il expliqué. **A. F.**

Tizi Ouzou/ En dépit des appels à surseoir à la reprise des manifestations

Des hirakistes marchent malgré l'interdiction

DES MILITANTS du Hirak ont marché, hier à Tizi Ouzou, malgré les appels à surseoir à la reprise des manifestations, eu égard au contexte sanitaire que traverse le pays, marqué par les risques de propagation du virus corona et l'interdiction en vigueur dans le cadre de la lutte contre la pandémie. En effet, des dizaines de jeunes ont tenté d'investir les rues de la capitale du Djurdjura, hier en début d'après-midi, alors qu'un important dispositif sécuritaire a été déployé. Des groupes de manifestants scandant des slogans ont été bloqués par le dispositif policier au niveau des ruelles menant vers la principale rue de la ville des Genêts, Abane-Ramdane. Ce n'est qu'aux environs de 15h que les manifestants ont réussi à atteindre la placette de l'Olivier, lieu habituel de fin des manifestations du mouvement populaire du 22 février. Des militants du Hirak nous ont appris que plusieurs interpellations ont été opérées parmi les manifestants. **Hamid Messir**